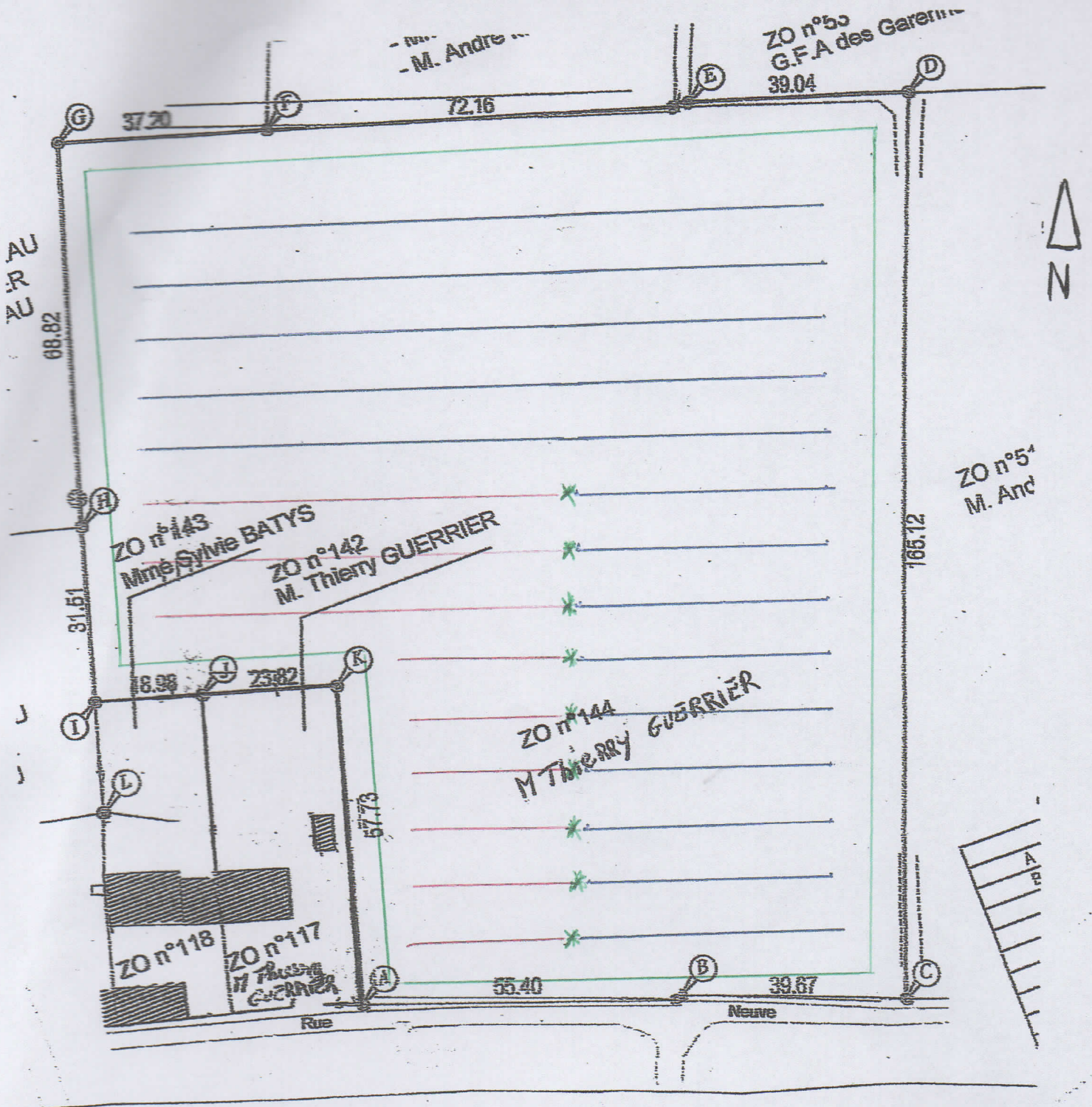




- plantation de charme à 3 m de la limite de la parcelle.
 - plantation de chêne rouge
 - plantation de chêne sessile
 - * plantation de charme entre le chêne rouge et chêne sessile
 - 5 m entre chaque ligne de plantation
- Bornage de la parcelle ZO n°144 ⇒ A.B.C.D.E.F.G.H.I.J.K
- Boisement sur l'ensemble de la parcelle ZO n°144.